

Ecoles et collèges interdits de portables dès la rentrée 2018

Le ministre de l'éducation nationale l'a confirmé ce dimanche



Ecoles et collèges interdits de portables dès la rentrée 2018

La mesure figurait dans le programme de campagne du candidat Emmanuel Macron. Aujourd'hui président, son ministre de l'Éducation nationale après l'avoir évoqué voici quelques jours vient d'en confirmer la mise en place dès la prochaine rentrée scolaire. Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer l'a confirmé dimanche au cours de l'émission du Grand jury RTL-Le Figaro-LCI. A la question "Est-ce qu'on va interdire les téléphones portables dans les écoles et les collèges ? La réponse du ministre a été claire et sans embage : " oui", a déclaré Jean-Michel Blanquer,

Cette mesure entrera en vigueur "à la rentrée 2018". "Nous sommes en train de travailler sur cette question pour les modalités", a-t-il ajouté. Soulignant qu'une telle interdiction du portable était déjà en application dans certains établissements.

En septembre, il avait évoqué pour ce faire "des casiers qui ferment". Au-delà du seul cadre scolaire, dans un "message de santé publique qui concerne les familles", il a souligné qu'il est "bon" que les enfants "ne soient pas devant trop, voire pas du tout, devant les écrans avant l'âge de sept ans".